

Compétences visées

Repérer et accompagner les personnes en situations de vulnérabilité sociale.

Objectifs et contenus

Comprendre les facteurs de vulnérabilité sociale et connaître les dispositifs d'aide et d'accompagnement

- La conscientisation des représentations individuelles et/ou collectives de la vulnérabilité sociale.
- La clarification des concepts de vulnérabilité ontologique, vulnérabilité sociale, vulnérabilité psychique.
- La compréhension des concepts : lien social, désaffiliation, migration et exil.
- L'identification de la dimension éthique et réglementaire dans la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité sociale.
- La connaissance des dispositifs de couverture sociale et de solidarité existants.

Identifier et repérer les besoins d'une personne en situation de vulnérabilité sociale

- L'identification des fragilités psychosociales permettant de repérer une personne en situation de vulnérabilité sociale.
- Le repérage des personnes en situation de vulnérabilité en utilisant des techniques et outils adaptés : grille EPES et SEGA-A, modes fonctionnels, autoquestionnaire...
- La proposition d'une prise en charge et d'un accompagnement adaptés à la situation repérée dans le cadre d'une complémentarité d'équipe : partenariat, pluriprofessionnalité, regards croisés, coordination.
- La proposition d'une prise en charge et d'un accompagnement adaptés à la situation : approche motivationnelle, récit narratif, approche interculturelle, thérapie orientée vers les solutions, case management.

Analyser sa pratique professionnelle, développer ses potentialités relationnelles et partenariales

- La connaissance des acteurs internes et partenaires externes mobilisables en fonction de la situation de vulnérabilité de la personne : structures adaptées.
- L'analyse, la contextualisation et la résolution des problématiques de soins et d'accompagnement rencontrées au sein d'une structure de soin.
- Le développement de ses potentialités et la compréhension de ses limites personnelles.

Évaluer les acquis et la progressivité des participants

- L'évaluation des acquisitions et de la progressivité par quiz.
- L'évaluation de la formation par questionnaire.

Personnes concernées

Tout professionnel du champ sanitaire, médicosocial et social.

Valeur ajoutée

La prise en compte des facteurs de vulnérabilité (psychiques, sociaux, économiques...) est une dimension essentielle à travailler au sein des établissements hospitaliers quels qu'ils soient. Dans son rapport « **Précarité, pauvreté et prévention** » adopté le 20 juin 2017, l'Académie nationale de médecine propose la création d'une mission interministérielle de lutte contre l'exclusion en santé et préconise la mise en œuvre d'actions de formations en direction des personnels hospitaliers afin de comprendre et réduire les inégalités de santé liées à la vulnérabilité sociale. En effet, de la vulnérabilité à la désaffiliation puis à l'effondrement d'une situation, il n'y a parfois qu'un pas. L'expérience que nous portons depuis de longues années auprès de publics en difficulté nous conduit à penser que la complémentarité des interventions sanitaires et sociales, le partage des compétences et la coordination des soins et des accompagnements sont des ressorts potentiels. Ainsi, au cours de cette formation, conçue comme une formation-action, nous insisterons sur l'intérêt majeur à développer une culture de « décroisement » des métiers et des compétences et ce, dans le sens d'une centration sur la personne en difficulté ou en voie de l'être. Ainsi, le groupe sera amené à co-construire des solutions afin d'optimiser la prise en charge des personnes ainsi que l'organisation et la coordination des soins-accompagnements.

Pré-requis

Aucun

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- HAS, Recommandations, "Accompagnement médico-psycho-social des femmes, des parents et de leur enfant, en situation de vulnérabilité, pendant la grossesse et en postnatal", Février 2024.
- Certification des établissements de santé - Fiche pédagogique - Précarité - décembre 2020.
- Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- Circulaire n°2001/393 du 2 août 2001, d'orientation relative aux actions de santé conduites dans le cadre des programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) dans le champ de la santé mentale.
- Circulaire du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.
- Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Mise à jour le : **28/05/2024**